

## Le bassin versant de la dordogne

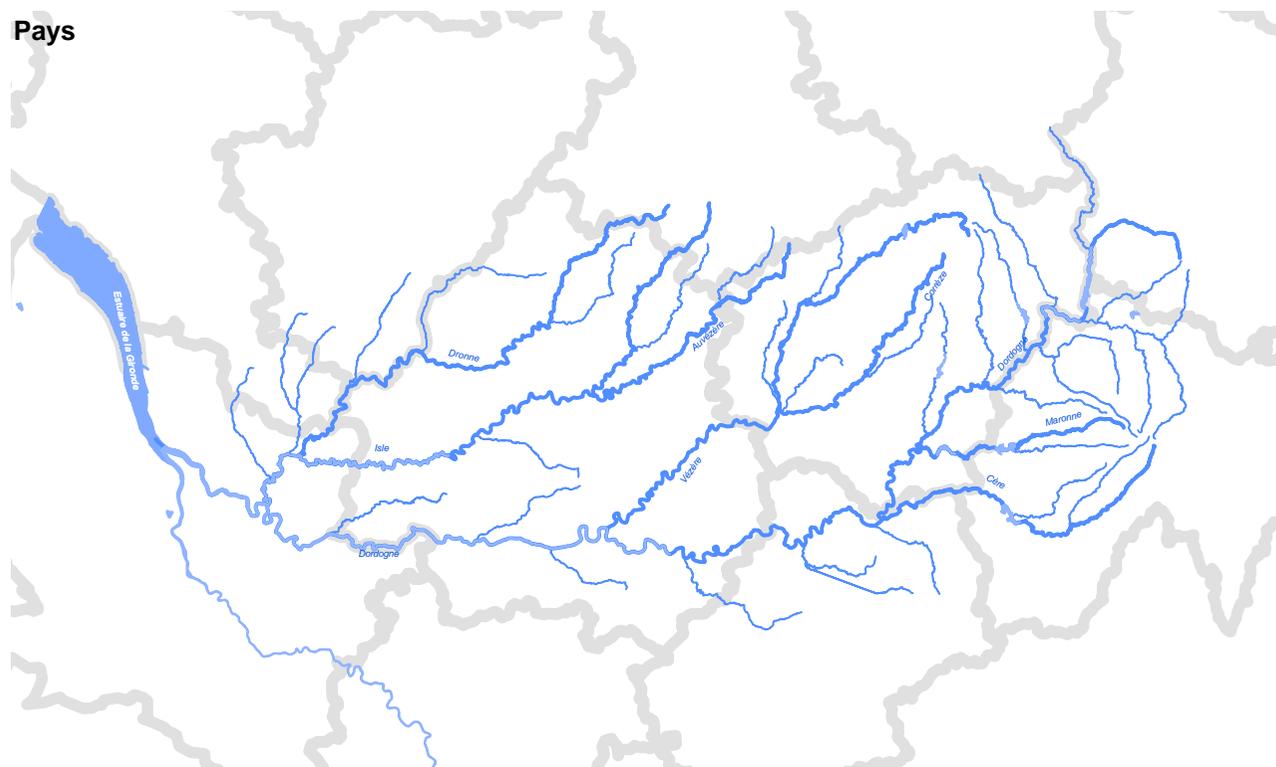
### Situation et découpage administratif

Le bassin de la Dordogne concerne 11 départements : Puy-de-Dôme, Cantal, Creuse, Haute Vienne, Corrèze, Lot, Lot-et-Garonne, Dordogne, Gironde, Charente, Charente Maritime et 5 régions : Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes.

#### Départements et régions



#### Pays



Le bassin comporte 15013 communes et 150 cantons

Il recoupe également depuis quelques années tout ou partie de 26 Pays. Ces nouveaux territoires de projet respectent les limites départementales et régionales, mais quelques exceptions montrent bien que certains enjeux de développement local ignorent les limites administratives.

## Activités humaines

# Population et industries

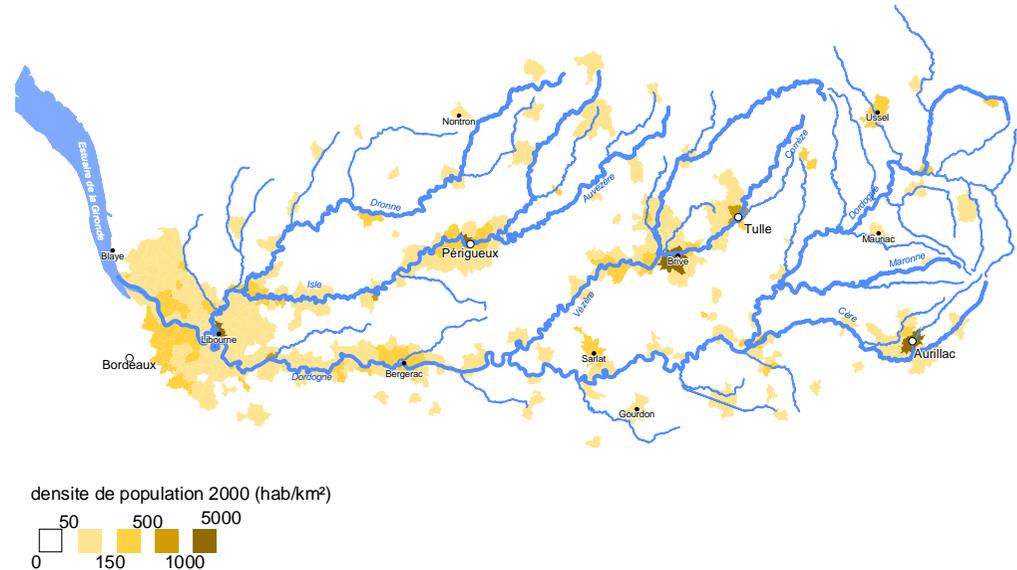
Comparé à d'autres régions françaises, le bassin de la Dordogne apparaît peu urbanisé : aucune ville de plus de 50 000 hab., 5 villes de 10 000 à 50 000 hab (Brive-la-Gaillarde, Aurillac, Périgueux, Bergerac, Libourne), 16 communes de 5 000 à 10 000 hab.

La densité moyenne de population de 46 hab/km<sup>2</sup> (moyenne nationale : 100 hab/km<sup>2</sup>) traduit également le caractère rural des régions traversées par la Dordogne et ses affluents.

Il n'existe pas de pôles industriels mais des établissements répartis sur l'ensemble du bassin. Les principaux secteurs d'activités sont l'agro-alimentaire et la papeterie, qui s'appuient sur les ressources agricoles et sylvicoles de la région.



## Population



Ce contexte explique la qualité globalement bonne des eaux des rivières du bassin. Mais si la pression de pollution est dans l'ensemble modérée et bien répartie sur l'ensemble du bassin, il existe des "points noirs" qui font l'objet d'un classement en zones d'actions prioritaires pour la dépollution domestique et industrielle. Elles sont une priorité pour la police de l'eau et l'inspection des installations classées et bénéficient d'une action réglementaire et financière coordonnée et renforcée.

# Activités humaines

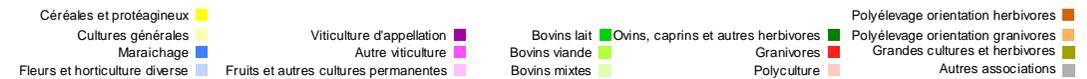
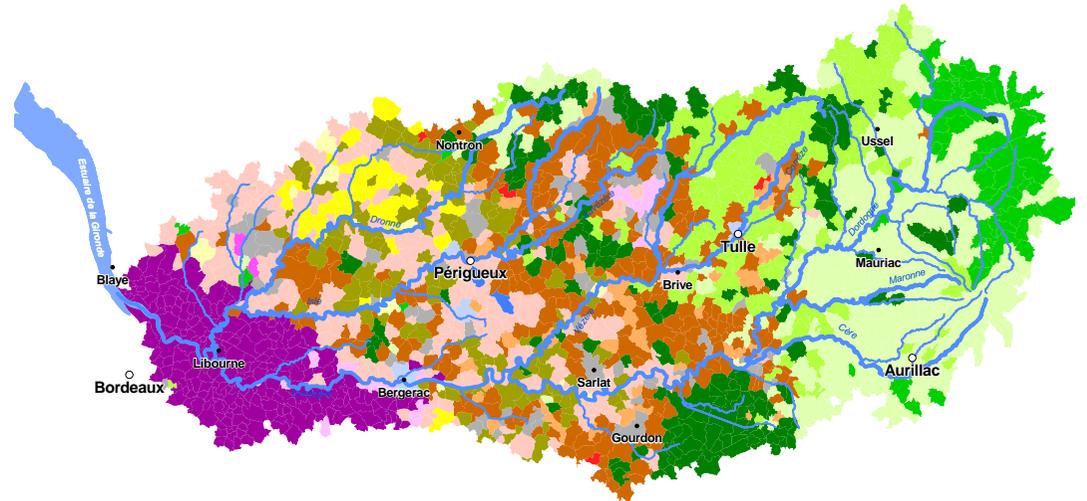
## Agriculture

Le bassin de la Dordogne recoupe différentes régions agricoles : élevage bovin lait et viande sur le haut bassin, polyculture – élevage sur le bassin médian, viticulture sur l'aval, céréaliculture sur la partie Périgord-Charente.

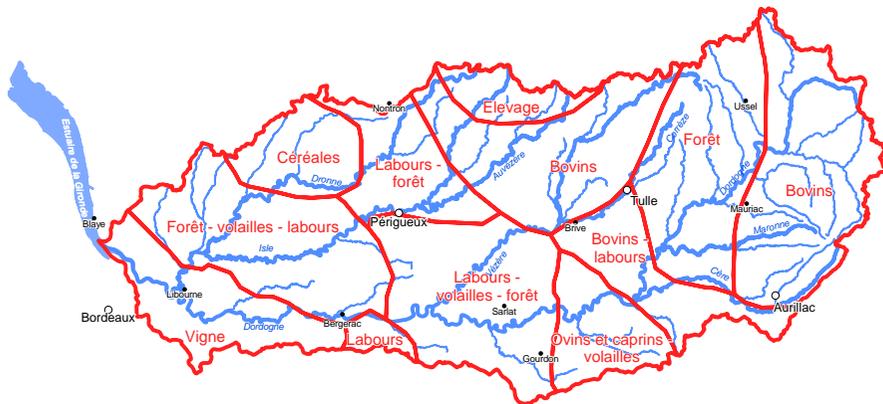
Dans un contexte de déprise rurale, les voies de maintien sont l'extension des exploitations, les productions labélisées et la diversification avec l'agro-tourisme.

Les enjeux environnementaux concernent principalement la maîtrise des effluents d'élevage et laitiers (ex : effluents liés à la fabrication du St Nectaire), la réduction des intrants (engrais et pesticides) dans les zones sensibles, la diminution des prélèvements en rivière et en nappe pour l'irrigation. Le maintien de l'activité agricole est également un enjeu pour les paysages, dont la variété et l'attrait sont déterminants pour le tourisme.

### Orientation Technico Economique Communale



### Grandes zones agricoles du bassin



## Le bassin versant de la dordogne

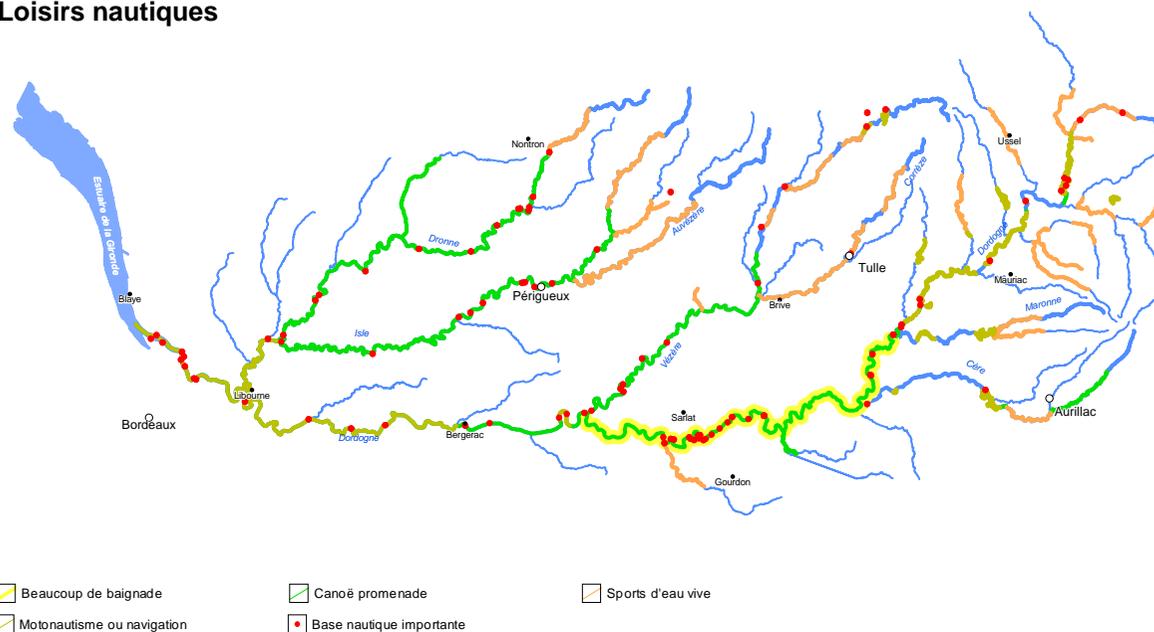
### Loisirs nautiques

La baignade est pratiquée de manière spontanée sur de très nombreux cours d'eau du bassin de la Dordogne et constitue, avec le canoë-kayak, un atout majeur pour l'attractivité touristique de nos régions. Elle impose de garantir une bonne qualité bactériologique de l'eau.

La mise en relation des parcours nautiques avec les itinéraires de randonnée non motorisée terrestres constitue une voie de travail nouvelle pour le développement touristique, axé de plus en plus sur la découverte et les loisirs de pleine nature.



### Loisirs nautiques



Sources : EPIDOR "Schéma des loisirs nautiques", IGN/FFCK "Carte de France du canoë-kayak"

# Le bassin versant de la Dordogne

## Qualité des eaux

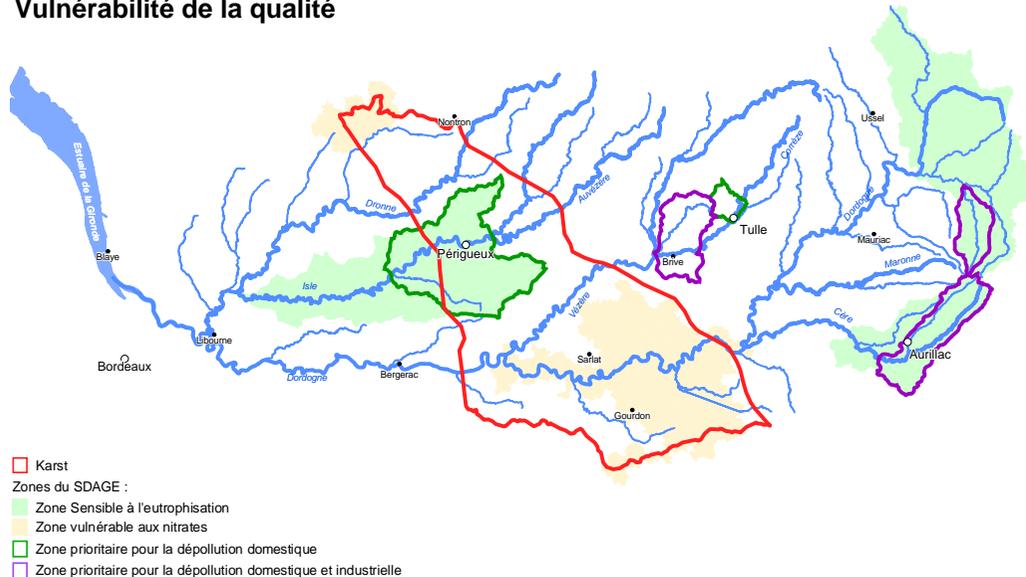
Les eaux des rivières du bassin de la Dordogne sont globalement de bonne qualité. Cette bonne qualité permet le développement d'une grande variété d'usages (loisirs nautiques, alimentation en eau potable, pêche, industrie ...).

Depuis 1971, date de mise en service des premières stations du réseau national de mesure de la qualité des eaux, on observe pour l'ensemble du bassin :

- Une diminution de la pollution par les matières azotées à partir des années 80 (ammonium et nitrites)
- Une augmentation progressive de la concentration en nitrate (2 mg/l en 30 ans)
- La persistance de pollutions chroniques par les orthophosphates, responsables du phénomène d'eutrophisation.

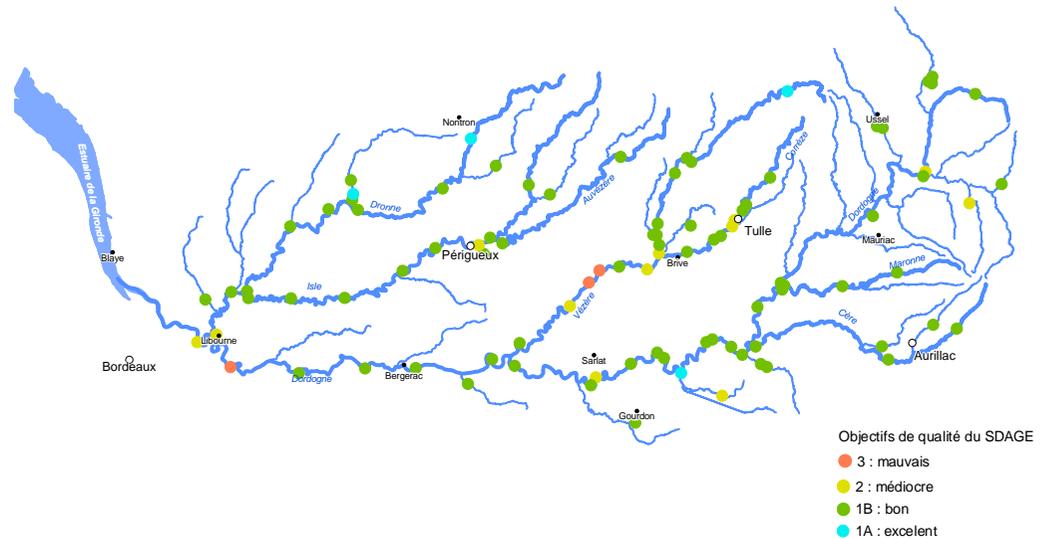
Des politiques de restauration de la qualité, définies par le SDAGE Adour-Garonne et renforcées par la Directive cadre européenne sur l'eau, sont engagées pour atteindre les objectifs visés.

## Vulnérabilité de la qualité



Sources : AEAG "SDAGE", EPIDOR "Géologie du bassin de la Dordogne"

## Objectifs de qualité du SDAGE



### Les zones vulnérables à l'eutrophisation

L'eutrophisation d'un cours d'eau se caractérise par une prolifération excessive de végétaux aquatiques, liée en partie à un enrichissement significatif du milieu en nutriments, en particulier azote et phosphore. Les secteurs affectés par ce phénomène sont classés en zones sensibles au sens de la directive européenne de 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, et doivent faire l'objet d'une réduction des rejets en phosphore et/ou en azote. Sur le bassin de la Dordogne, une étude a permis en 1998 de préciser et compléter les limites de ces zones.

### Les zones vulnérables aux nitrates

Les eaux superficielles ou souterraines qui contiennent ou risquent de contenir une concentration en nitrates supérieure à 50 mg/l (norme de potabilité de l'eau) sont classées zones vulnérables au sens de la directive européenne « Nitrates » de 1991. Les opérations visant à lutter contre les pollutions diffuses (azote animal, engrais...) sont particulièrement recommandées dans les zones vulnérables.

### Les zones karstiques

Sur la partie médiane du bassin de la Dordogne, l'infiltration des eaux dans les massifs calcaires a créé un réseau important de galeries et de rivières souterraines. Ces systèmes mal connus sont particulièrement sensibles à la pollution diffuse d'origine agricole et domestique et une grande vigilance doit être accordée à la sécurisation de l'alimentation en eau potable

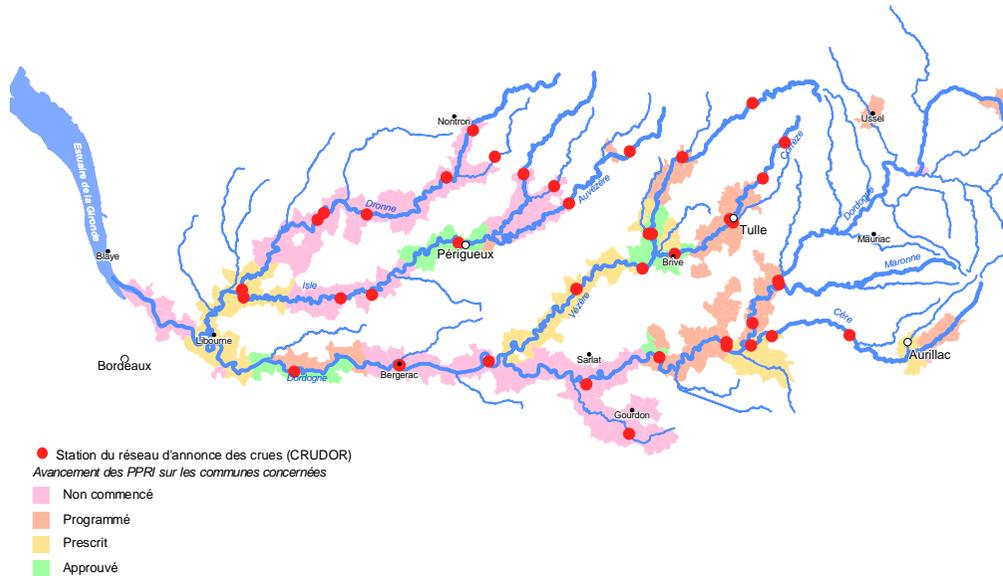
# Le bassin versant de la dordogne

## Quantité d'eau

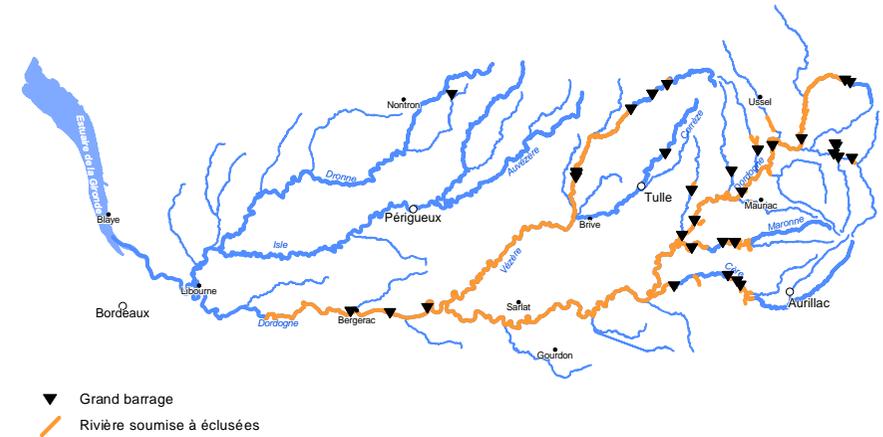
### Les crues

Le bassin de la Dordogne connaît deux types de crues. Les crues hivernales à montées lente et des crues printanières et estivales plus soudaines car liées à des précipitations orageuses. Le bassin est équipé d'un réseau d'annonce des crues qui permet aux Maires des communes riveraines de suivre l'évolution du niveau des eaux (service Minitel CRUDOR).

Les actions de protection en cours ou en projet sur le bassin concernent la réalisation des plans de prévention des risques, la modernisation du système de prévision et d'alerte aux crues, la diffusion des cartes informatives des zones inondables et l'aménagement des zones alluviales (zones d'expansion des crues).



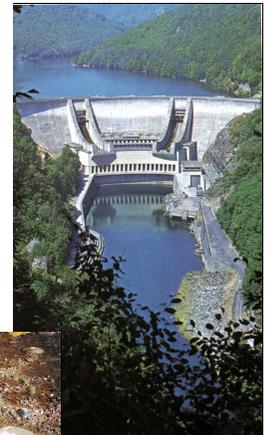
### Rivières soumises à éclusées



### Les éclusées

Le fonctionnement des grands ouvrages hydroélectriques présents sur le haut bassin de la Dordogne engendre des variations brutales et artificielles du débits et de la hauteur d'eau sur les rivières en aval : les éclusées. Ce phénomène provoque des perturbations du fonctionnement des milieux aquatiques (mises à sec de frayères, érosions de berges, ...) et des usages (pêche, navigation, baignade, ...).

Un plan de réduction des éclusées est en cours de réalisation sur les axes Dordogne, Maronne, Cère et Vézère.



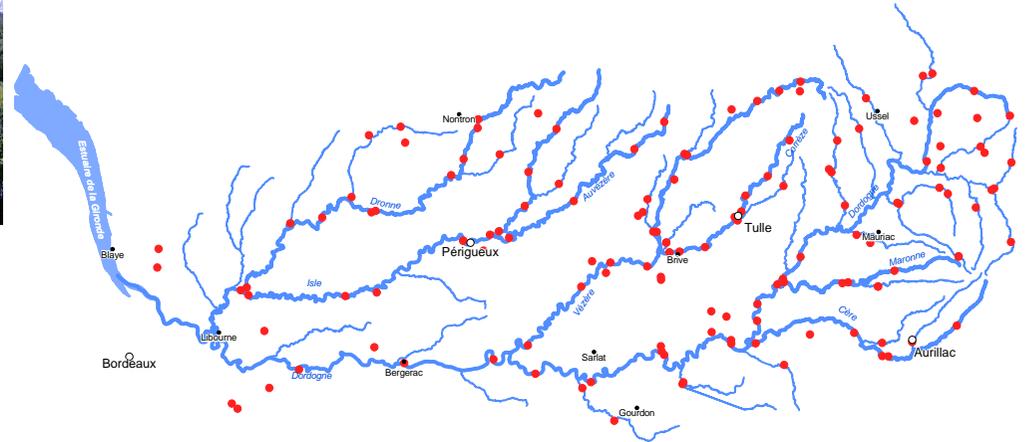
# Le bassin versant de la Dordogne

## Quantité d'eau

Le réseau de stations de mesures des débits sur le bassin de la Dordogne est géré par la DIREN Midi-Pyrénées, DIREN de Bassin. Certaines stations ont été mises en service au début du XXème siècle et la plupart présentent des données sur plus de 20 ans, ce qui permet de réaliser la plupart des diagnostics hydrologiques.

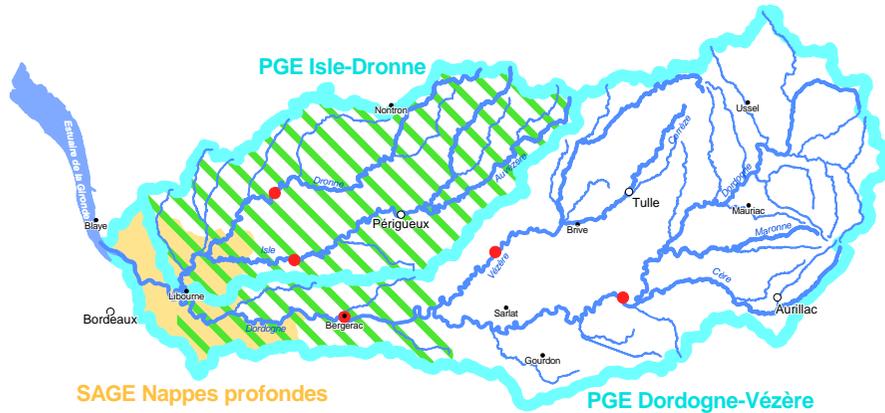


### Stations de mesure du débit



● Station de mesure des débits (Banque Hydro)

### L'étiage



### Les débits d'étiage

Les cours d'eau du bassin de la Dordogne connaissent de faibles débits en été en raison de la faible pluviométrie et du développement historique d'usages consommateurs, notamment l'irrigation. Le classement du bassin de l'Isle et de la Dronne en zone de répartition des eaux a motivé l'engagement d'un plan de gestion d'étiage (PGE). Cette procédure, spécifique du SDAGE Adour Garonne, vise à instaurer de nouvelles règles de partage de la ressource. Elle se traduira par un contrat entre les acteurs institutionnels qui définira les objectifs de débit sur les points nodaux, les aménagements et les financements nécessaires pour les réaliser. Sur le bassin Dordogne – Vézère la procédure PGE sera engagée à partir de l'année 2003. Si la situation est moins tendue sur les axes principaux en raison des débits réservés lâchés par les barrages, les problèmes liés au tarissement des débits (dégradation du milieu, conflits d'usage) se posent sur les petits cours d'eau, notamment en zone karstique.



Débits réglementaires

Rivière	Station	DOE	DCR
Dordogne	Carennac	13	16
Dordogne	Bergerac	16	33
Dronne	Bonnes	2	2.3
Isle	Bénévent	1.8	5
Vézère	Montignac	3.5	7

# Le bassin versant de la Dordogne

## Milieux et espèces

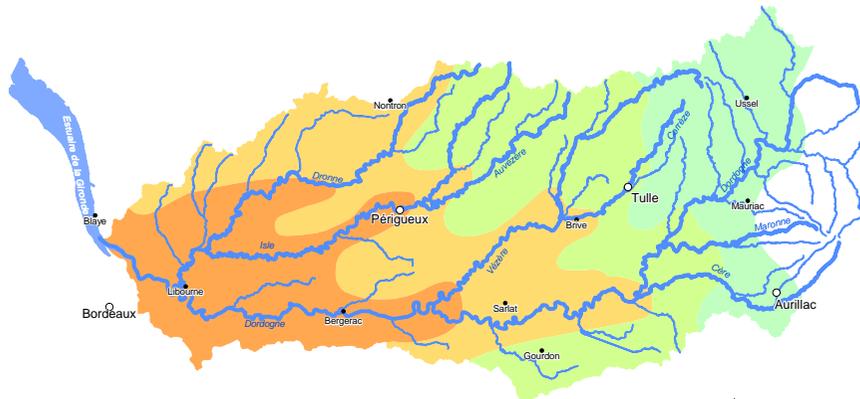
### Les espèces invasives

La prolifération de certaines espèces exotiques provoque des déséquilibres sur les milieux et les usages. Le traitement de ces problèmes peu s'avérer techniquement complexe et très coûteux pour les collectivités et les acteurs socio-professionnels.

Le ragondin et le rat musqué sont présents sur une grande partie du bassin. Ils provoquent des dégâts sur les cultures, les ouvrages hydrauliques et constituent un risque sanitaire pour l'homme (Leptospirose). Pour gagner en efficacité les actions de lutte mériteraient d'être engagées à l'échelle d'unités hydrographiques et le piégeage, plus sélectif et moins risqué que l'empoisonnement, doit être privilégié. Des actions de ce type sont engagées sur certains cours d'eau.

La Renouée du Japon, plante particulièrement envahissante des rives, entraîne la disparition d'espèces végétales locales. Il est important de prendre en compte les risques liés à sa prolifération dans les travaux d'aménagement hydrauliques et d'entretien des berges.

### Présence du ragondin



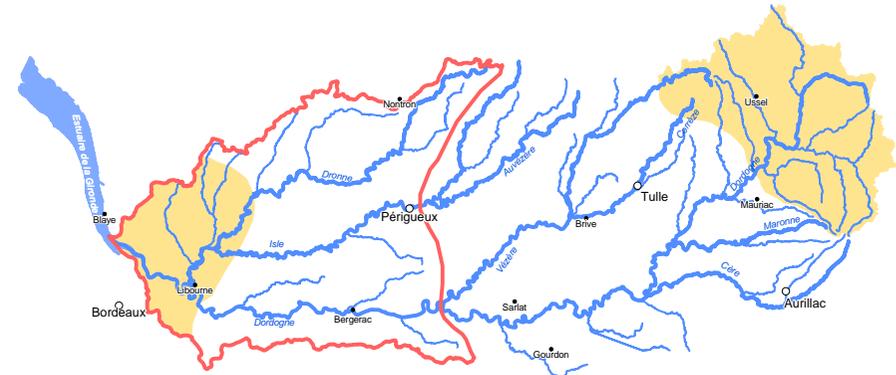
Densité potentielle de ragondins

- Nulle
- Faible
- Moyenne
- Forte
- Très forte



Sources : DIREN, EPIDOR

### Les espèces menacées



Espèces emblématiques :

- Zone colonisée par la loutre
- Zone potentielle du vison d'Europe

Certains mammifères aquatiques menacés sont présents sur le bassin de la Dordogne. Il est important de veiller à la préservation ou à la restauration de ces populations et de leurs milieux par leur prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

La loutre est en expansion sur la partie corrèzienne du bassin de la Vézère et plus globalement sur le haut bassin de la Dordogne. Cette recolonisation devrait rapidement s'étendre sur les rivières du Périgord Noir. La présence de la loutre est un indicateur de la bonne santé piscicole des cours d'eau et n'est aucunement antinomique avec la pratique de la pêche.

L'aire de répartition du vison d'Europe, actuellement centrée sur le bassin aval, devrait poursuivre son extension au-delà du Périgord Noir au cours des prochaines années.

# Le bassin versant de la Dordogne

## Milieux et espèces

### Natura 2000

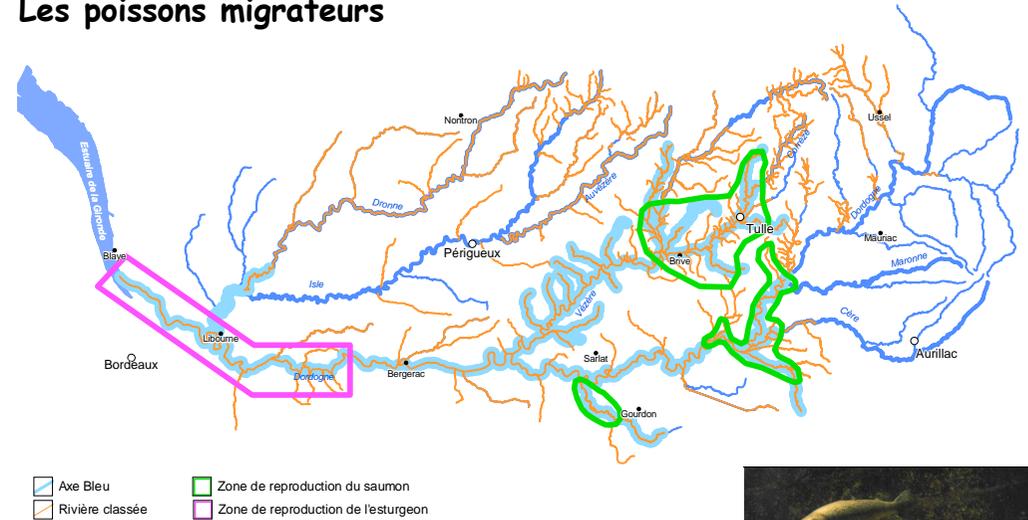
De nombreux cours d'eau et milieux humides sont inscrits au réseau des sites Natura 2000. Sur les axes Dordogne et Vézère, ce classement a été principalement motivé par la présence des poissons migrateurs. Sur d'autres vallées, c'est la présence de prairies humides et de boisements alluviaux qui a été prise en compte.

Outres ces sites linéaires, d'autres milieux humides tels que les marais de la basse Dordogne et les tourbières d'altitude du haut bassin forment des sites plus ponctuels.

Les "documents d'objectifs", qui serviront de guide de gestion sont en cours d'élaboration sur certains sites.

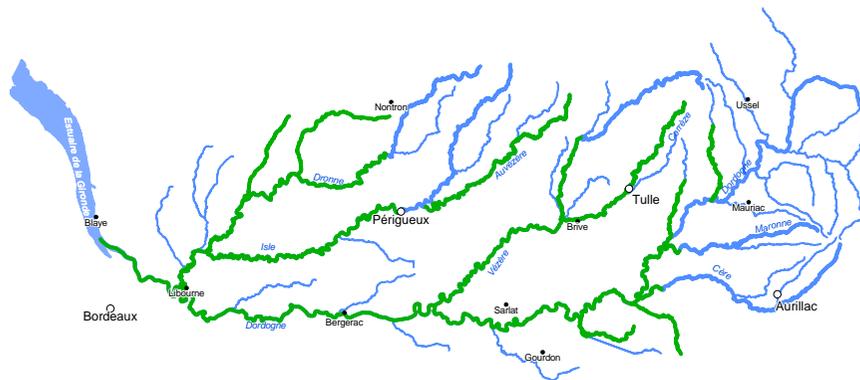
Sur le bassin de la Dordogne, la plupart des milieux identifiés sont le produit des pratiques agricoles et sylvicoles exercées au cours des siècles passés. L'enjeu de la procédure Natura 2000 consistera à concilier la préservation des espèces avec les tendances à l'intensification des pratiques sur certains secteurs et, à d'autres endroits, avec la déprise rurale.

### Les poissons migrateurs



La Dordogne est, avec la Garonne le seul fleuve européen qui accueille toutes les espèces de poissons migrateurs d'Europe de l'Ouest : saumon, truite de mer, grande alose, alose feinte, lamproies marine et fluviatile, esturgeon, anguille. Ces poissons font l'objet d'un programme de gestion coordonnée à l'échelle du bassin de la Dordogne (objectif retour aux sources), animé par EPIDOR, et sous le contrôle du Comité de gestion des poissons migrateurs (instance de coordination officielle instaurée par la loi Pêche). Les actions portent en priorité sur les "axes bleus" identifiés par le SDAGE Adour-Garonne. Outre les enjeux strictement environnementaux de préservation d'espèces qui sont pour certaines menacées (esturgeon, anguille), la présence des poissons migrateurs constitue un atout pour la réputation touristique des vallées ainsi qu'un support de la gastronomie régionale.

De nombreuses rivières du bassin sont des "cours d'eau classés" au titre du code de l'environnement et ne peuvent plus faire l'objet d'aménagement de seuils. Ce sont pour la plupart des cours d'eau de 1ère catégorie, où l'espèce dominante est la truite.



— Rivière concernée par Natura 2000